

## SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à la Cave de Labastide à Labastide de Lévis, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

2 décembre 2022

**Date d'affichage :**

2 décembre 2022

**Nombre de délégués**

en exercice : 60

**Délibération n° : 09122022 /2.2****Nombre de voix délibératives :**

39 : Délibérations n°1 à n°2.2

42 : Délibérations n° 2.3 à n° 3.1

43 : Délibération n°5.3

44 : Délibération n°4.1 à n°5.2 et n°5.4.1 à n°6.1

**Membres titulaires présents : 36**

Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY (à partir de la délibération n°2.3), Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT (à partir de la délibération n°2.3), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD, Xavier ICHARD, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX (pouvoir de Eric LEROUX), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNÉ (à partir de la délibération n°2.3), Alain OURLIAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN) (à partir de la délibération n°4.1), Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES) (à partir de la délibération n°4.1), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires représentés : 3**

Bernard BARRIER (représenté par Thomas VINCENT), Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Franck MONNERET (représenté par Christian SAISSAC).

**Membres suppléants présents : 3**

Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Thomas VINCENT (représente Bernard BARRIER), Christian SAISSAC (représente Franck MONNERET).

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5**

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Eric LEROUX (pouvoir à Nicolas LEROUX), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT).

**Membres titulaires excusés : 16**

Jean-Paul ALRAN, Vincent COLOM, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Christian HAMON, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Didier VALAX, Mickaël VIATGE.

### Objet : Décision modificative n°3 Budget IRVE

Monsieur le président expose que cette décision modificative n°3 de l'exercice du budget annexe IRVE de l'année 2022 concerne :

- Réajustement des crédits à la section de fonctionnement
- Inscription crédits au compte 458

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'inscrire les dépenses et les recettes ci-après :

➤ **Réajustement des crédits à la section de fonctionnement :**

Compte tenu des augmentations de l'utilisation des bornes d'une part et du prix du kilowattheure d'autre part, il est nécessaire de réajuster les crédits au compte 60612 (Energie-Electricité)

**Dépenses de fonctionnement**

- |  |             |
|--|-------------|
| - Augmentation des crédits au compte 60612 | 69 500.00 € |
| - Diminution de crédits au compte 615231   | 40 000.00 € |
| - Augmentation de crédits au compte 673    | 500.00 €    |

Recettes de fonctionnement

- Augmentation des crédits au compte 70688 30 000.00 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépense/recette à 465 669.85 €

➤ Inscription crédits au compte 458 :

Afin de rembourser la SPLA Les Portes du Tarn (cf délibération prise lors de l'AG du 19/09/2022), il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants :

Dépenses d'investissement

- 458101 Op. pour compte de tiers SPLA Les Portes du Tarn 40 000.00 €
  - 458202 Op. pour compte de tiers SPLA Les Portes du Tarn 9 000.00 €
- 49 000.00 €**

Recettes d'investissement

- 458201 Op. pour compte de tiers SPLA Les Portes du Tarn 40 000.00 €
  - 458202 Op. pour compte de tiers SPLA Les Portes du Tarn 9 000.00 €
- 49 000.00 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépense/recette à 1 638 770.30 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 09 décembre 2022

**Le Président,  
M. Alain ASTIE**

